

Conducteur de travaux Bâtiment TCE et Travaux Publics

Certification professionnelle niveau III

de 628 heures

à 1 096 heures

Coût
pédagogique
par personne

14,50 € H.T.
de l'heure

Code CPF
248916

Dates

Nous consulter

Lieu

Toulouse

www.cfpct.com



Alternance

Objectifs

A l'issue de la formation, le salarié en formation sera capable :

- De maîtriser et d'utiliser, dans l'entreprise, l'ensemble des technologies, des techniques et des règles de l'art de sa spécialité ;
- De connaître les techniques et de connaître les règles de l'art des autres corps d'état ;
- De préparer, d'organiser et de gérer les chantiers de l'entreprise ;
- De maîtriser et d'utiliser les règles qui régissent l'économie du Bâtiment et des Travaux Publics ;
- D'assurer un management de proximité avec ses équipes ;
- De représenter l'entreprise ;
- D'affirmer son autonomie de conducteur de travaux, sa capacité d'analyse et de critique.

Programme

- Technologie et techniques (32 à 240 heures)
- Organisation - Gestion (396 à 568 heures)
- Environnement professionnel (64 à 76 heures)
- Relationnel (72 à 100 heures)
- Projet final et jury (64 à 128 heures)

Méthode pédagogique

- Une organisation pédagogique précise et méthodique qui rend le salarié en formation très rapidement autonome et responsabilisé.
- Des promotions de 15 stagiaires maximum, ce qui favorise une relation de proximité et de qualité avec les formateurs.
- Exposés théoriques.
- Etudes de cas pratiques et techniques.
- Mises en situation professionnelle à partir d'exercices issus de dossiers d'entreprise.
- Utilisation de l'informatique.
- Constitution de dossiers.

Projet final - Jury - Validation de la formation

- Epreuve écrite en temps limité
- Réalisation d'une préparation de chantier

La soutenance sera réalisée sur le projet de fin de formation. C'est le jury, composé de professionnels du BTP (salariés et dirigeants) qui décidera, à l'unanimité de ses membres, de l'attribution de la certification professionnelle :

- Parcours long : « Commis d'entreprise - Aide conducteur de travaux bâtiment TCE et travaux publics », de niveau IV **et** « Conducteur de travaux - bâtiment et travaux publics - tous corps d'état », de niveau III, enregistrées au Répertoire National des Certifications Professionnelles.
- Parcours court : la formation est validée par l'obtention d'une certification professionnelle « Conducteur de travaux - bâtiment et travaux publics - tous corps d'état », de niveau III, enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

Inscription
possible à un
ou plusieurs
modules
seulement

Public concerné

- Les salariés du BTP : individualisation du parcours en fonction du niveau de formation générale et des acquis professionnels.
- Jeunes de 19 à 26 ans et adultes demandeurs d'emploi de plus de 26 ans :
 - Parcours long : titulaires d'un BAC S, BAC PRO ou BAC Technologique dans les différentes spécialités du BTP, ou plus hors BTP.
 - Parcours court : titulaires d'un BTS, DUT, licence professionnelle dans les différentes spécialités du BTP.
- Personnes en reconversion professionnelle (parcours long uniquement) : sur examen du dossier en fonction des acquis et des expériences antérieures.

Modalités d'entrée

- Présélection après étude du dossier de candidature.
- Tests de sélection sur une journée (tests d'aptitude, tests de personnalité, questionnaire écrit et deux entretiens individuels).